

## PLAN LOCAL D'URBANISME D'URBANISME .....

### Révisions simplifiées du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune est l'outil régulateur de l'aménagement et de l'urbanisation du territoire communal. L'actuelle réglementation, qui a remplacé l'ancien Plan d'Occupation des Sols, a été approuvée par délibération du Conseil Municipal le 6/12/2007. Ce document juridique de portée générale s'impose à tous et constitue la référence obligatoire pour toute demande d'urbanisme comme les permis de construire.

Le Conseil Municipal, par délibération du 6 mars 2009 a prescrit cinq révisions simplifiées et une modification :

- la réalisation d'une opération privée présentant un intérêt général pour la commune par l'extension de la zone Ngravières sur une zone classée N pour l'**agrandissement de la zone d'exploitation de la carrière**. Extension liée à l'activité de l'usine Lafarge.
- l'**extension de la zone d'activités** près de l'accès à l'autoroute pour l'**implantation d'une entreprise**.
- l'extension à la marge de la zone constructible à **vocation principale d'habitat** au bord du canal de Palaminy (erreur matérielle).
- la réalisation d'une opération privée présentant un intérêt général pour la commune par l'extension de la zone Ngravière sur une zone classée A pour l'agrandissement de la zone d'exploitation de gravière. Projet pour le **maintien de l'emploi et des ressources fiscales** de la commune ;
- l'**extension** à la marge **de la zone constructible** à vocation multiple d'habitat, aux lieux dits le Port, la Caussade, face à la cimenterie et le Matet.

La **modification**, quant à elle, consiste à adapter le recul des constructions, autoriser une urbanisation limitée des jardins bordant les voies publiques en centre ville, tramer la zone inondable, les zones archéologiques et les zones de réciprocité agricole, ouvrir à l'urbanisation les lieux dits Les Cariolles et les Bourgaux, permettre l'évolution d'une construction isolée non agricole et adapter le règlement écrit (clôtures, aspect extérieur, etc.).

L'enquête publique relative à ces révisions (en cours du 18 septembre au 23 octobre 2009) va permettre de recueillir les remarques de la population sur un registre ouvert en Mairie. Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulouse assure deux **permanences** en Mairie pour **recueillir les observations** :  
**le 18 septembre de 14 h à 16 h 30 et le 23 octobre 2009 de 14 h à 16 h 30.**

#### En bref :

- La refecton des voiries communales (trottoirs, chaussées), sera réalisée dans le cadre du « POOL ROUTIER », par ordre de priorité et suivant un programme qui a été validé par le SIVOM de Cazères et le Conseil Général de la Haute-Garonne. Les premières réalisations sont en cours depuis fin août 2009.
- Station d'épuration : les travaux ont débuté !
- Dès le début du mandat, nous avons sollicité la Région pour l'amélioration de la desserte des trains express régionaux.  
Le nombre d'arrêts quotidiens en gare de Martres va être multiplié par trois, dès le mois de décembre. Un autre supplémentaire pour notre village.